

Développer les éco-manifestations / éco-événements

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le terme manifestation (ou évènement) regroupe de nombreuses réalités, des simples réunions ou « pots » organisées au sein des collectivités, aux colloques, manifestations sportives et festivals par exemple. Leurs impacts et les déchets peuvent être divers et produits dans des quantités très variables.

De même, dans le cadre de l'éco-exemplarité d'un programme de prévention des déchets, le terme « éco-manifestation » peut aller de la simple mise à disposition de gobelets réutilisables (comme pour le SMTD¹ (E13)) à un travail d'ensemble sur tous les déchets : vaisselle, gaspillage alimentaire, suremballage, bouteilles plastiques, papiers (affiches, billets...), etc., voir intégrer le volet développement durable au sens large (développer l'accessibilité, privilégier des produits équitables...), comme au Conseil Général des Landes (E5).

Dans tous les cas, l'une des premières étapes reste généralement le développement d'une offre de location ou de prêt de gobelets réutilisables, car il s'agit d'une action en fort développement, avec un impact visible aussi bien sur les quantités évitées que sur l'image positive qui en ressort pour l'évènement. Au-delà, il est possible d'identifier de nombreuses autres actions à mettre en œuvre en accompagnant directement l'organisateur dans la

L'ESSENTIEL

Intérêt



Il s'agit d'une **démarche type d'exemplarité** : la réduction quantitative des déchets sur le territoire peut être assez importante (sur son propre festival, le CG 40 a économisé près de 200 kg de déchets rien qu'avec les gobelets réutilisables), mais surtout, c'est une **action très visible qui va toucher un large public** (bénévoles, participants, professionnels, personnel de la collectivité...)

Facilité de mise en œuvre



Selon l'ambition (location de vaisselle ou accompagnement plus complet), la démarche nécessite des rencontres avec les organisateurs pour trouver une articulation, inventorier les actions possibles ou les modalités de mise en œuvre, trouver des prestataires...

¹ Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Bassin Est Béarn, Pyrénées Atlantiques



Moyens nécessaires

€ € €

Qu'il s'agisse d'acheter des gobelets ou de financer certaines actions, les **coûts seront généralement relativement faibles** au regard des budgets des manifestations, et les achats pourront généralement ressortir. De plus, selon les cas, les achats peuvent être réalisés directement par les directions concernées ou par les organisateurs.

En matière de ressources humaines, si le développement se fait par étape, le **temps requis peut être assez léger** (entre 5 et 15 jours de travail pour l'animateur), plus le temps des partenaires ou organisateur.

INTERÊT DE L'ACTION

L'accompagnement des manifestations vers moins de déchets est une excellente action d'éco-exemplarité. En effet, en plus d'être une source de réductions potentiellement importantes de déchets, **elle génère un gain d'image très positif** pour les organisateurs et elle va sensibiliser un grand nombre d'acteurs, dont le grand public. Elle est également **source d'un fort effet d'entraînement** : de nombreux freins au développement des éco-manifestations sont liés à un manque d'expérience, de connaissance ou d'appréhensions. En initiant la démarche, il est possible d'entraîner une forte dynamique locale.

L'action peut aussi concerner tous les types de manifestations et d'organisateur (collectivités, associations, particuliers ou entreprises...), mais travailler en priorité sur les manifestations portées par la collectivité (réunions et colloques internes, foires, festivals...) assure une expérience et un savoir faire.

Pour les collectivités, c'est également **un gain de temps sur le nettoyage des lieux**, mais surtout, c'est **un moyen efficace de se préparer au développement des éco-conditionnalités** : en proposant un accompagnement aux organisateurs de manifestations, la collectivité sera plus légitime pour instaurer une éco-conditionnalité des aides.

RECOMMANDATIONS ET POINTS CLES pour la réussite de l'action

Éléments communs à toutes les démarches

Rappels méthodologiques : éco-exemplarité et éco-manifestations

Dans le cadre des programmes ou plans de prévention, certaines collectivités classent en exemplarité cette action sans pour autant que celle-ci ne soit à destination des collectivités. Or l'éco-exemplarité concerne les actions sur les déchets produits par les collectivités (à travers les déchets des agents et des services). **Une action d'accompagnement qui ne ciblerait pas les manifestations de la collectivité porteuse ou celles organisées par ses adhérents aurait légitimement plus sa place dans le volet actions d'évitement.**



Évidemment, dans la réalité, la démarcation est rarement aussi nette. Le cas des comités des fêtes, qui constituent souvent un important gisement d'action, est particulier : selon leur statut il peut s'agir d'associations totalement indépendantes des communes. Toutefois, en règle général et dans le cadre des programmes de prévention il pourra être considéré que le lien entre comité des fêtes et collectivité est suffisamment fort pour être considéré comme une manifestation de la collectivité.

Il ne s'agit donc pas tant de dresser une ligne nette et stricte entre ce qui relève de l'éco-exemplarité de ce qui relève de l'évitement que **d'inviter le porteur a s'interroger sur la forme de son action et sa cible prioritaire.**

Tester à petite échelle et se connaître

Il est important **de commencer par tester la mise en œuvre auprès de petits évènements.** Le CG 40 (E5) a par exemple choisi de commencer par un des plus petits festivals de la direction de la culture pour tester 5 actions.

C'est aussi l'occasion de **rencontrer les organisateurs et de faire connaissance** : les organisateurs de manifestations ont **des rythmes et une culture du travail très différents.** Le porteur de programme devra profiter de ces rencontres pour comprendre quelles sont les difficultés que rencontrent les organisateurs (sur l'organisation en amont et sur la mise en place d'actions sur le terrain) et quels sont les moments pour les solliciter, les accompagner, les questionner.

Sur les manifestations de petite échelle, l'identification des pistes d'action est plus facile, le nombre d'acteurs en jeu peut être plus limité et les investissements ou le coût des actions est plus faible (moins de fournitures notamment).

Identifier les prestataires, partenaires et relais

Lors de l'état des lieux des pratiques de la manifestation et l'identification d'actions à mettre en place, **il sera important d'identifier les prestataires, partenaires et relais à associer.** L'achat ou la location de gobelets réutilisables pourra intégrer au critère de prix **des critères de solidité et de résistance au lavage** par exemple.

La collectivité pourra s'appuyer **sur les guides locaux** (département, région, collectivités voisines) en matière d'éco-manifestation, s'ils existent. Elle pourra également **contacter les différents services culturels des collectivités ainsi que les principaux organisateurs d'évènements sur le territoire** pour les questionner sur leurs pratiques et donc leur connaissance des acteurs à impliquer.

Pour les conseils généraux, il sera **important d'associer l'EPCI à compétence déchet,** notamment pour voir dans quelle mesure ces derniers peuvent s'impliquer y compris dans un diagnostic des déchets et/ou des pesées pour évaluer les impacts de l'action.



Communiquer, informer, valoriser

Le porteur de projet aura tout intérêt à rencontrer les différents services organisant des manifestations sur le territoire **pour leur présenter le dispositif envisagé, l'enrichir des remarques et répondre aux différentes questions et appréhensions**. Ces services pourront également **retransmettre l'information aux associations locales** qui pourraient être intéressées. Des documents de communication (affiches, dépliants explicatifs...) pourront être diffusés.

Surtout, plus encore que pour toute autre action d'exemplarité, la promotion d'éco-manifestation est une action visible et directe à destination de plusieurs publics, dont les habitants. **Il est donc essentiel de rappeler le rôle de la collectivité, de rattacher cette action à la prévention des déchets et de valoriser ses impacts**. Cela peut se faire à travers le site internet de l'évènement lorsqu'il existe, sur les *flyers* ou affiches, mais aussi par un stand (animé ou seulement constitué d'affichage) lors de la manifestation.

La communication peut également se faire en aval de la manifestation à travers un bilan de la démarche d'éco-manifestation. Ce bilan servira de base pour améliorer le travail l'année suivante, pérenniser la démarche (en laissant des éléments à d'éventuels remplaçants lorsque les équipes évoluent) et pourra être communiqué aux élus pour les informer du travail réalisé.

Éléments propres à la mise à disposition de gobelets

Mesurer les besoins, comprendre les freins et adapter l'offre

L'expérience du SMTD (E13) a montré à quel point il est facile de développer une offre qui serait un échec car peu adaptée aux besoins des collectivités et organisateurs. Or selon les quantités de matériel acheté, les dépenses peuvent commencer à être conséquente pour certains porteurs, sans compter qu'un tel échec risque de marquer les esprits locaux et décrédibiliser autant le porteur que l'action.

Pour éviter cela, le porteur prendra soin :

- **d'identifier les offres et pratiques existantes sur son territoire**. S'il y en a, le porteur de programme devra faire le point sur ce qui fonctionne ou non et voir en quoi son action pourra être complémentaire et non pas concurrente ;
- **d'organiser une réunion de réflexion sur ce thème avec les collectivités de son territoire**, et idéalement la présentation des retours d'expérience identifiés. Cette réunion doit permettre de consigner les ressentis et appréhensions ou motivations des collectivités et de préfigurer la forme que pourrait prendre le service. Elle peut aussi servir **à recenser les besoins de gobelets et les principales manifestations** qui pourraient être concernées ;
- **d'identifier une ou plusieurs collectivités souhaitant tester l'utilisation de gobelets** lors de leurs manifestations ou auprès de leurs comités des fêtes. Les retours de ces différents tests aideront le groupe à arrêter la forme et les conditions du service tout en apportant des réponses concrètes aux nombreuses questions ou appréhensions des organisateurs.



Externaliser l'offre

Le retour d'expérience à notre disposition semble démontrer qu'il est **difficilement rentable pour une collectivité d'organiser elle-même un système de location et de lavage** de gobelets tout en étant compétitif avec des gobelets jetables. D'autant que la gestion d'un tel système devient rapidement trop complexe pour une collectivité qui souhaiterait le déployer à grande échelle.

Il est préférable **d'identifier un acteur type entreprise d'insertion ou ESAT² déjà équipé** (espace de stockage, machine à laver, capacité de séchage...) prêt à gérer lui-même le dispositif de façon autonome. C'est le modèle choisi par le SMTD (E13) qui a donné 40 000 gobelets en gestion à une entreprise locale d'insertion, celle-ci gérant par convention elle-même les gobelets.

L'identification du relais pertinent peut se faire en **se rapprochant des services insertion par le travail du CG ou des principales collectivités** du territoire lorsqu'ils existent.

Il est également possible de souhaiter subventionner un acteur local type association d'environnement pour l'aider dans cette gestion.

Proposer un service clé en main et de qualité

Remplacer les gobelets jetables par des réutilisables peut être vu comme une contrainte par certains organisateurs. Il est dès lors important de faciliter l'adoption de la nouvelle pratique **en proposant un système clé en main** regroupant mise à disposition de gobelets, accompagnement pour la mise en place et lavage des gobelets, avec un seul interlocuteur.

De plus, **la qualité des gobelets devra être prise en compte**, en se renseignant sur le nombre d'utilisation possible pour chaque gobelet et leur résistance au lavage.

Suivi et évaluation

Outre **des indicateurs d'activité assez évidents** (nombre de manifestations utilisant des gobelets, nombre de gobelets achetés, nombre de gobelets loués...), **les indicateurs d'impacts pourront être plus délicats à mesurer**. En effet, le nombre de gobelets jetables évités ne pourra pas toujours être précisément mesuré à partir du nombre de gobelets réutilisables utilisés : **cette donnée variera notamment avec le taux de réutilisation du gobelet sur la manifestation**.

Il sera donc important lors des premières manifestations pilotes de **voir si le nombre de gobelets jetables utilisés auparavant est connu pour utiliser un ratio par festivalier**, ou d'essayer **d'estimer des taux de réutilisation moyen par type de manifestation**.

² Établissements et services d'aide par le travail



Enfin, dans les objectifs de moyen, il faudra prendre en compte que **des gobelets seront régulièrement abimés ou cassés et devront être remplacés.**

Éléments propres à une démarche d'éco-manifestation

Identifier les principaux gisements de déchets

Le porteur de projet devra rencontrer l'organisateur de la manifestation pour réaliser avec lui **l'état des lieux des déchets produits et des actions qui en découlent**, ainsi que les parties prenantes de l'organisation (buvette, stands...)

Certains déchets et certaines actions semblent toutefois assez communs à toute manifestation, comme par exemple :

- la réduction de la consommation de papier, en adaptant entre autres l'affichage et le nombre de *flyers*, ou en réduisant le grammage des supports utilisés et de façon plus générale en favorisant l'éco-conception des manifestations ;
- l'accès à des fontaines à eau pour limiter les bouteilles individuelles ;
- la vaisselle réutilisable ou à défaut, compostable ;
- un travail sur le gaspillage alimentaire dans les *caterings* et auprès des acteurs de la restauration sur place ;
- le compostage des bio-déchets ;
- ...

Rendre autonome l'organisateur

L'accompagnement de l'organisateur doit se faire sur l'identification des actions et les modalités de mise en œuvre (coût, contraintes, acteurs à associer, prestataires...) et permettre une priorisation en fonction des contraintes et des motivations des parties prenantes de la manifestation.

Les actions doivent en revanche et autant que possible **être portées et mises en place par l'organisateur** (en dédiant une personne, une équipe projet, des bénévoles...), l'animateur du plan ou programme étant là pour coordonner et accompagner au besoin. Cela est d'autant plus vrai que **pour une pérennisation des actions, le coût des actions sera supporté par le service porteur de la manifestation ou l'organisateur.**

Dépasser le seul cadre des déchets

Que la collectivité ait ou non une démarche type Agenda 21 ou PCET, le porteur de projet pourra avoir intérêt à faciliter **les liens avec une démarche plus globale d'éco-manifestation** avec le service environnement notamment, en travaillant sur l'énergie ou les déplacements par exemple, à condition que l'organisateur de la manifestation soit volontaire.



Suivi et évaluation

Pour l'accompagnement des manifestations interne, le porteur peut se fixer **un nombre de manifestation à accompagner**.

Concernant l'impact, au regard de la variété des manifestations et des actions (donc des déchets ciblés), il peut être **relativement difficile d'estimer une quantité totale de déchets évités** et nécessitera **un premier travail d'identification des potentiels de réduction selon les types de déchets et de manifestations**. Il sera préférable de donner des **objectifs par participant plutôt qu'en valeur absolue**, les quantités étant amenées à varier en fonction du nombre de personnes présentes. À titre d'exemple, le CG 40 (E5) a pu faire passer la consommation de papier de son principal festival de 142 g/personne en 2009 à 75 g/personne en 2011, contre environ 100 g pour un festival classique.

Enfin, selon les manifestations, il peut être envisagé de réaliser **une enquête auprès des participants** sur leur connaissance des actions mises en place, les améliorations possibles et leurs pratiques (des enquêtes sont régulièrement faites par les organisateurs, par exemple pour mieux connaître le type de public).

RETOURS D'EXPÉRIENCE

E5: Mise en place d'une démarche d'éco-manifestation au CG 40. Le CG 40 accompagne le plus gros festival organisé en régie depuis 3 ans dans une démarche d'éco-manifestation complète et souhaite développer la démarche au reste des manifestations organisées ou financées par le CG.

E13: Service de location et lavage de gobelets réutilisables du SMTD Bassin Est. Le syndicat a organisé la mise en place d'un service de location et de lavage de gobelets pour tous les acteurs du territoire. 50 000 gobelets en tout sont achetés et donnés en gestion à une entreprise d'insertion.